

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2022

---

ADOPTION - (N° 4607)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL63

présenté par  
Mme Limon, rapporteure

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la présente loi dans les autres collectivités d'outre-mer, la référence au tribunal judiciaire à l'article L. 224-3 du code de l'action sociale et des familles »

les mots :

« l'article L. 224-3 du code de l'action sociale et des familles dans les collectivités d'outre-mer, la référence au tribunal judiciaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.